



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 13/2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Interpellation de M. Patrick BURGIN
« Quels sont les processus de surveillance des infrastructures routières
et piétonnes sur le territoire communal ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 6 septembre 2018, Monsieur le Conseiller communal Patrick Burgin a déposé une interpellation.

Cette interpellation proposait les points suivants :

1. Quelles sont les processus actuellement en place pour surveiller l'état du réseau routier communal et des infrastructures piétonnes ?

Quel que soit le mode de planification et de gestion des infrastructures routières d'une collectivité, il n'existe pas d'autre moyen pour surveiller l'état de celles-ci que les rapports de visu des employés communaux ainsi que, dans une moindre mesure, celui des utilisateurs du réseau. Il est par contre évident que ces observations gagneraient à être collectées dans un système de gestion informatisé qui permettrait d'avoir une meilleure vue d'ensemble des travaux à réaliser et la valeur de ceux-ci. Une fois le relevé de la chaussée et des trottoirs effectué, le bureau technique mettra en place un état des lieux systématique sur la base du « Formulaire pour le relevé d'état des sections routières » selon la norme VSS. Tous les deux ans, l'ensemble des chaussées communales sera contrôlé par du personnel communal.

2. Qu'en est-il de la planification globale du réseau routier communal et des infrastructures piétonnes ?

Comme cela a été annoncé à la Commission des routes et à celle de gestion, le bureau technique dispose maintenant d'un fichier Excel qui nous a été mis gracieusement à disposition par la Commune de Pully. Ce dernier permettra de calculer la valeur à neuf de notre réseau et surtout le montant des investissements à faire chaque année pour maintenir notre réseau en bon état. Cette banque de données demande maintenant à être remplie avec les informations concernant les surfaces des routes et les trottoirs de notre commune et leur état. Celui-ci sera aussi interfacé de manière graphique à Cartoriviera pour disposer d'une vision globale et simplifiée de l'état du réseau.

Le plan directeur de 2000, non tenu à jour, ainsi que les observations recueillies par le bureau technique et la voirie guident les choix des tronçons de routes à refaire. Il faut noter qu'une analyse de l'état des infrastructures souterraines est aussi mise en relation avec l'état des chaussées. Il nous apparaît en effet plus judicieux de refaire une route en même temps que les canalisations souterraines. On réalise ainsi d'une pierre deux coups. C'est la raison pour laquelle bon nombre de préavis concernant des travaux routiers sont déposés par la section 4 de la Municipalité qui chapeaute le réseau d'évacuation des eaux et de l'eau potable.

3. La Municipalité estime-t-elle que ces processus soient suffisamment performants ? Sinon quelles améliorations seraient nécessaires ?

Comme déjà évoqué plus haut, la commune dispose maintenant d'un outil de gestion (Excel) permettant de mieux gérer ses infrastructures routières. Encore faut-il débloquer les moyens humains et techniques pour rentrer toutes les données nécessaires pour qu'il puisse nous permettre d'optimiser sa gestion. Un préavis sera déposé prochainement afin d'obtenir les montants nécessaires à sa mise en fonction et son exploitation.

4. Une fois les résultats de cette surveillance et de cette planification connus, comment se déroulent les prises de décision pour effectuer les travaux nécessaires ?

Les travaux d'entretien courant sur notre réseau routier sont réalisés via le compte 430.3142.10 doté depuis plusieurs années de Frs 200'000.-. Les petits travaux sont réalisés par la voirie en fonction des besoins constatés sur le terrain. Pour ce qui est des travaux plus conséquents, la Municipalité ou le Municipal des travaux donne son aval pour des travaux entrant dans le cadre du budget. Pour des travaux encore plus conséquents, des préavis sont déposés comme ce fut le cas par exemple pour les travaux sur la route de la Tour Rouge.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Patrick Burgin « Quels sont les processus de surveillance des infrastructures routières et piétonnes sur le territoire communal ? ».

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 23 octobre 2018 pour être soumis au Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

Le Vice-Syndic :

Le Secrétaire :


M. Oguey




Y. Cheseaux

Délégué de la Municipalité : M. Dominique Pythoud, Municipal

Villeneuve, le 23 octobre 2018/DP/cpv